F6218

Tract No 8

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

Henri MARSAN

Les Œuvres de Jeunesse sont-elles possibles chez nous?

Reproduction d'un article publié dans le SEMEUR, *de Montréal, livraison d'avril 1919.*

MONTRÉAL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'A. C. J. C.
90, RUE SAINT-JACQUES

1919

F5012
1919
M373

DIRECTION DE SS. PIE X SUR LES ŒUVRES DE JEUNESSE

APRÈS les œuvres sociales, les œuvres dites de « jeunesse » vous ont aussi préoccupé à juste titre. Le but de ces œuvres est sans doute d'éviter que les jeunes gens désertent la religion, mais surtout d'obtenir qu'ils deviennent chrétiens, d'un christianisme vécu et conquérant: elles sont donc par essence surnaturelles, et surnaturels par conséquent doivent être les moyens dont le directeur y fait emploi.

Voilà ce qu'a établi nettement et opportunément un autre de vos conférenciers. Et après avoir combattu la sorte de neutralité confessionnelle qu'on laisse parfois se glisser dans les œuvres dites catholiques, où l'on semble se proposer d'embrasser le plus de monde possible avec le moins possible de conditions surnaturelles, il n'a pas eu de peine à établir les principes qui doivent régir l'emploi dans les Œuvres de Jeunesse de certains ressorts humains, tels que le sport *et le* théâtre, *qui étaient l'objet direct de sa conférence.*

Il a fort bien montré qu'il ne faut introduire ces ressorts que là où la poursuite du but surnaturel les exige, et alors avec le caractère d'accessoire qui leur convient, et dans la stricte mesure où ils peuvent être utiles; au surplus, avec prudence, à cause des inconvénients qui s'y rattachent d'ordinaire. Le Saint-Père fait des vœux pour que ces principes très conformes à la vérité et très sages soient appliqués dans toutes les Œuvres de Jeunesse.

Lettre de Son Éminence le cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de Sa Sainteté Pie X, à Mgr Bourgouin, évêque de Périgueux et Sarlat, le 29 juillet 1912, à l'occasion du troisième congrès diocésain. [1]

---

1 Cf. *Acta Apostolicae Sedis*, 1912, page 715 ou le *Semeur*, novembre 1912, page 88.

Les Œuvres de Jeunesse sont-elles possibles chez nous ?

TOUS nos amis ont dû lire avec grand intérêt la série d'articles sur la Y. M. C. A., publiée par le R. P. Édouard Lecompte, S. J., dans *la Vie nouvelle* (juin et septembre 1918, janvier et février 1919), d'autant plus que dans le dernier on y parle longuement et élogieusement de l'A. C. J. C., non sans remarquer, toutefois, qu'elle ne procure pas à ses membres la formation *totale*, parce qu'elle semble se désintéresser de la culture physique.

Il n'y a, d'après le sympathique auteur, que trois méthodes utilisables dans l'organisation d'œuvres de jeunesse répondant à la direction donnée par Pie X: 1. Employer des moyens surnaturels et intellectuels; 2. Employer des moyens surnaturels et sportifs; 3. Employer des moyens surnaturels, intellectuels et sportifs.

Dans le « bulletin social » de *la Semaine religieuse de Québec* (6 mars 1919), M. l'abbé Édouard-V. Lavergne rappelle cette division et ajoute quelques commentaires d'ordre pratique.

La *première* méthode, d'après lui, donne des résultats satisfaisants: « C'est l'A. C. J. C., élite intéressante, mais qui ne sera jamais le grand nombre. » La *seconde* devrait rallier la majorité des jeunes gens, mais elle a causé des déceptions: « Combien de fois des prêtres zélés s'y sont employés, et à quel fiasco la plupart n'ont-ils pas abouti. Certes, ils ont réussi à faire entourer leurs pools et leurs billards, mais leurs confessionnaux, la table de communion ?... » La *troisième* est en honneur dans les patronages des Frères de St-Vincent de Paul et — bien qu'elle ait été l'objet de certaines critiques en France — elle paraît efficace au Canada, mais ces dignes religieux sont débordés par les œuvres commencées et ne peuvent songer à de nouvelles fondations.

« Voilà les trois méthodes utilisables, reprend M. l'abbé « Lavergne. Toutes les trois comportent le surnaturel; le reste « — étude et amusement — ne doit être que l'accessoire. Et « nous revenons à la question qui ne cesse de nous préoccuper « depuis des années.

« Dans nos paroisses, étant donnée la difficulté pour les « prêtres du ministère, de s'en occuper d'une façon suivie, les « œuvres de jeunesse sont-elles possibles ?

« Nous souhaitons vivement voir surgir l'homme qui don-

« nera à ce difficile problème une solution pratique et prompte.
« Cela presse. »

*
* *

De fait, le problème est complexe, tellement complexe qu'il se fractionne en autant de problèmes distincts qu'il y a de cas particuliers à résoudre, et par suite, pour ne pas se bercer d'illusions et se préparer des mécomptes, il vaut mieux renoncer dès l'abord à « voir surgir l'homme qui donnera... *une* solution pratique et prompte, » car de solution *unique*, il n'y en a pas. Tout au plus peut-on entrevoir certaine manière de procéder qui servirait à préparer les voies et à faciliter les solutions particulières, et nous courrons le risque de décrire en toute simplicité celle que nous croyons discerner.

Le problème se fractionne et il se complique avec chaque fractionnement, parce que les données ne sont pas les mêmes dans les grandes cités et les petites villes, dans les gros bourgs et les humbles villages, dans les vieilles paroisses rurales et les municipalités encore récentes. Bien plus, dans deux paroisses voisines de la même ville, les conditions peuvent être totalement différentes.

Est-ce à dire que les œuvres de jeunesse sont impossibles chez nous, parce qu'il n'y a pas de solution unique et applicable à tous les cas indistinctement ? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer *a priori*.

M. l'abbé Lavergne semble désirer une œuvre qui enrôle le grand nombre, la masse des jeunes gens dans la paroisse, une œuvre où les moyens surnaturels auront la préséance et feront entourer les confessionnaux et la table de communion, une œuvre où l'étude en commun groupera ces mêmes jeunes gens et les préparera à leur rôle dans la société, où le sport et les amusements auront leur large place, une œuvre enfin qui fasse de ses membres « des chrétiens vertueux, des citoyens conscients de leurs responsabilités, préparés pour la lutte à l'atelier, dans la profession et dans la cité ».

Une telle œuvre, évidemment, ne peut *s'improviser* du jour au lendemain dans une paroisse. Et même en la supposant installée dans les conditions les plus favorables, elle ne donnera pas — comme il arrive, d'ailleurs, pour nos maisons d'éducation catholiques — tous les résultats qu'on en attend. C'est un bel édifice, d'une perfection idéale, qu'endommageront notablement les intempéries de la réalité. Il ne faudrait pas conclure, néanmoins, que l'édifice, même moins beau, même un peu ravagé, sera tout à fait inutile.

Une pareille œuvre — avec ses qualités et ses défauts — ne

s'improvise pas, et par suite le prêtre du ministère qui chercherait à l'improviser, et surtout qui réussirait à l'improviser, ne pourrait certainement pas, à moins de négliger d'autres devoirs, s'en occuper d'une façon suivie: il s'embarrasserait d'un *éléphant blanc* qui lui causerait plus de soucis qu'il ne lui apporterait de consolations.

Mais alors faut-il y renoncer ? déclarer les œuvres de jeunesse impossibles chez nous ? se croiser les bras et se contenter de déplorer une situation sans remède ? Pas du tout! Aucune vaste construction ne s'improvise, mais quand on veut bâtir, surtout dans des proportions grandioses, il faut avoir un plan bien arrêté, s'entourer d'ouvriers compétents et préparer avec soin tous les matériaux.

Une telle œuvre — comme la plupart des organisations charitables ou sociales — ne peut, au moins dans la généralité des cas, reposer tout entière, avec ses mille détails, sur les épaules d'un seul homme, surtout quand il est déjà fort occupé par ailleurs. Elle exige auprès de celui qui en a la charge, des collaborateurs sûrs, compétents et dévoués, à qui il pourra confier sans crainte, parce qu'il les connaît et sait qu'il peut compter sur eux, la responsabilité des multiples organisations particulières, dont il se réservera la direction générale.

Et pour concrétiser un peu, disons qu'au lieu de faire immédiatement appel à tous les jeunes gens de la paroisse et de les embrigader d'un seul coup, le prêtre qui désire fonder une telle œuvre devra commencer par quelques unités, un tout petit groupe trié sur le volet, qu'il initiera progessivement, par la piété, l'étude et l'action, à la vie d'apostolat et de dévouement qu'il souhaite leur faire embrasser. Il est facile à n'importe quel prêtre du ministère de suivre d'assez près un tout petit groupe de huit ou dix jeunes gens, d'apprendre à les bien connaître, de leur fournir la direction appropriée, de constater leurs progrès en vertu, en savoir, en dévouement, de mettre à l'essai, tantôt individuellement, tantôt collectivement, leurs forces et leur savoir-faire, en leur confiant à l'occasion, qu'on peut toujours faire naître quand elle ne se présente pas d'elle-même, certaines responsabilités plus ou moins onéreuses.

Bientôt même, après quelques mois tout au plus, on pourra permettre à ces jeunes gens de se produire au dehors, afin de vaincre la gaucherie des premières timidités, d'acquérir l'assurance de parole et d'attitude, et de se faire connaître du public. On mettra donc sous leur patronage une petite séance quelconque, disons, par exemple, pour ce début, un discours ou une conférence par un invité ou un visiteur de passage. L'orateur

portera la parole en public sous les auspices du cercle et la présentation se fera par le président qui, dans une brève allocution, débitée de mémoire ou simplement lue, expliquera en quelques mots la nature du groupement qu'il représente. Le service d'ordre dans la salle, ou l'assignation de la place de chacun, sera confié aux membres du groupe qui porteront, pour la circonstance, l'insigne ou le ruban distinctif, et viendront ensuite se ranger auprès du président, en face de l'auditoire ou au premier rang des auditeurs. Après la conférence, le président annoncera qu'il laisse à M. le Curé ou, selon le cas, à l'aumônier du cercle le plaisir de remercier l'orateur, et les remerciements s'accompagneront de félicitations aux jeunes gens. Cette première révélation du cercle à la paroisse ne manquera pas d'éveiller la curiosité.

Le deuxième acte public sera une petite séance d'étude organisée par le cercle et donnée en présence des parents et amis des membres, ou même des amis de leurs amis, c'est-à-dire un peu tout le monde dans la paroisse qui désirera y assister. On choisira un sujet d'intérêt général ou d'actualité: caisses populaires, prohibition, instruction obligatoire, etc., qu'on aura préparé au cours de plusieurs séances du cercle. Les rapporteurs désignés liront deux ou trois travaux revisés par le directeur. On pourra prévoir certains éclaircissements à demander par les autres membres et il sera loisible aux assistants de poser des questions, de discuter les assertions, etc. Pour rompre la monotonie qu'engendre des lectures successives, on intercalera entre les travaux un solo de violon, une récitation, etc., et l'on terminera par *O Canada!* chanté debout par l'assemblée. Le petit cercle, après cette séance, se trouvera en bonne posture aux yeux des paroissiens.

Le troisième acte public pourrait fort bien être une séance où l'on exigera une légère contribution des assistants. Elle consistera en une comédie ou une partie de cartes, etc., avec un peu de musique et de chant. On s'y amusera comme on s'amuse dans ces sortes de réunions, on y causera du nouveau cercle, qui donne des séances si intéressantes, et les légers bénéfices iront à la bibliothèque embryonnaire du groupe.

Les résultats faciles à prévoir, c'est que les membres seront fiers d'appartenir à leur cercle et se montreront d'autant plus fidèles à leurs réunions hebdomadaires et à leurs autres obligations de membres; c'est que les parents et amis des membres s'intéresseront beaucoup à la nouvelle association; c'est que les autres familles de la paroisse s'y intéresseront également, désirant voir leurs fils en faire partie; c'est enfin qu'un bon

nombre de jeunes gens ne manqueront pas de se présenter spontanément et de solliciter leur admission.

***

Si le noyau primitif est bien constitué et assez solide, on pourra, sans cesser d'être prudent, se montrer un peu moins sévère qu'au début pour l'enrôlement. Il sera bon, toutefois, d'exiger que le cercle se recrute dans la Congrégation de la Ste-Vierge ou la Ligue du Sacré-Cœur, si elles existent dans la paroisse; si elles n'existent pas, il conviendra d'établir l'une ou l'autre, ou une œuvre analogue, afin d'avoir un moyen naturel et facile de stimuler la piété des membres, d'alimenter et de développer la vie religieuse au sein du cercle. On pourra aussi intéresser les jeunes gens aux travaux de la conférence Saint-Vincent de Paul, de la section Saint-Jean-Baptiste, ou de toute autre œuvre locale, en leur confiant une famille à visiter à tour de rôle par deux membres, ou en les chargeant de perception, de comptabilité, d'écritures. Ceci, pour leur permettre de faire l'apprentissage de la charité, du dévouement, de la collaboration personnelle aux œuvres paroissiales. Au cours de l'année, on choisira un jour férié pour faire en corps, soit un pèlerinage à un sanctuaire voisin, soit la visite d'un hôpital, d'une maison d'éducation, d'une ferme modèle, soit une petite excursion quelconque en montagne, dans les champs ou sur la plage, etc., avec ou sans but déterminé. Tout cela, afin de permettre aux membres, dégagés du formalisme ou de la routine du cercle, d'apprendre à se connaître, à fraterniser, à échanger librement leurs idées, à combiner ensemble leurs projets d'entreprises communes.

Et bientôt ces jeunes gens à l'âme d'apôtre, avec l'activité dévorante qui caractérise leur âge et forme le précieux apanage de la jeunesse, désireront se dépenser davantage pour les œuvres de bien. Dès la seconde année, le prêtre du ministère saura déjà sur quels agents libres et dévoués de collaboration il peut désormais compter. S'il songe pour l'avenir à quelque grande entreprise de zèle, au bénéfice de la jeunesse ou de l'âge mûr, le prêtre comprendra qu'il n'est plus seul, qu'il a auprès de lui d'autres ouvriers, qu'il peut escompter le savoir-faire et le dévouement de collaborateurs éprouvés.

Ce que nous venons de décrire par le menu n'a rien d'imaginaire, de fantaisiste: c'est une page de réalité, c'est le début modeste de la plupart des cercles paroissiaux de l'A. C. J. C., partout où l'on s'est donné le léger souci — mais on ne se l'est pas donné partout — de les établir. Mais nous sommes loin,

semble-t-il, du fameux problème de tout à l'heure, de la possibilité d'instituer et de faire fonctionner dans la paroisse une œuvre de jeunesse pour la masse des jeunes gens ? Pas aussi loin, peut-être, que vous le pensez. Et c'est pourquoi, au lieu d'entrer de plain-pied dans le sujet, nous allons continuer de gloser encore un peu aux alentours.

*
* *

On a fait entendre que l'A. C. J. C. excluait de ses cercles le nombre, se limitait à l'emploi des moyens surnaturels et intellectuels et délaissait les moyens sportifs. Comme pour toute assertion trop générale, c'est vrai et ce n'est pas vrai, car il faudrait distinguer. L'A. C. J. C. n'exclut pas le nombre (de fait, certains de ses cercles paroissiaux, à la ville et à la campagne, comptent plus d'une cinquantaine de membres chacun), mais elle le redoute lors de la période d'organisation, et ne le recherche pas avec trop d'avidité par la suite. La preuve qu'elle n'exclut pas le nombre, on la trouvera dans les articles 8 et 12 des statuts adoptés en 1904 et revisés en 1912. Voici le texte du premier: « Le groupe est une société de jeunes gens régulièrement constituée et reconnue par l'A. C. J. C. Il se gouverne par ses propres statuts et possède une autonomie parfaite pour tout ce qui concerne sa vie intérieure. » L'autre porte: « Chaque groupe organise dans son sein un cercle d'études dont les travaux sont en harmonie avec la fin et le programme de l'Association. » Et le *Manuel* de l'Association française, dont s'est inspirée la nôtre, explique: « Tous les groupes sont comme des nébuleuses: il y a au centre un noyau très uni, très actif, mais relativement peu nombreux, qui est vraiment l'âme du groupe. Les autres membres rayonnent autour, concourent plus ou moins activement à la vie commune, mais subissent la bonne influence et la répandent à leur tour. » (Page 24). On voit donc, qu'originairement du moins, l'étude en commun n'était pas exigée de tous les membres, mais qu'on devait instituer dans chaque groupe un cercle d'études. On insiste aujourd'hui, avec raison, pour que tous les membres fréquentent régulièrement, sinon toutes, du moins certaines réunions d'étude.

Quand donc, le noyau primitif aura été solidement constitué, on pourra, si l'on juge qu'il n'y a rien à craindre, dilater les cadres, c'est-à-dire admettre une classe de membres qui ne seront pas tenus de suivre toutes les réunions d'étude ou, quand ils y assistent, d'y prendre une part active. De fait encore, certains de nos cercles ont une double catégorie de membres: ceux qui fréquentent les réunions hebdomadaires d'étude et ceux qui ne

paraissent qu'à la réunion générale et mensuelle ou semi-mensuelle. Naturellement, ces derniers ne sont pas éligibles aux charges, ni au conseil, tout en étant électeurs. Ce sont des collaborateurs éventuels, moins au courant et moins bien préparés que les autres membres, mais qui peuvent rendre de réels services à l'occasion. Cependant, comme les queues de comètes, tout lumineuses qu'elles soient, restent néanmoins des queues, l'A. C. J. C. n'a jamais favorisé les cercles à trop longues queues: elle a toujours insisté pour que *tous* les membres suivent les réunions d'étude et y prennent une part active.

Quant à l'exclusion du sport et des amusements, elle n'est pas du tout aussi formelle qu'on semble le croire, car de fait elle n'existe pas. L'A. C. J. C. n'exclut rien de ce qui peut servir à la formation totale, intégrale, de ses membres, mais elle ne veut pas que l'accessoire détrône le principal. C'est pourquoi notre aumônier général écrivait, l'année dernière: « On devine que les amusements ne sont pas exclus du programme; mais on fait en sorte qu'ils ne deviennent pas l'unique ou la plus absorbante préoccupation des membres. » (Cf. Le Semeur, février 1918, page 142.) C'est aussi dans le même sens qu'il faut entendre la parole attribuée à un homme de haute autorité, à savoir « que l'introduction du sport dans l'A. C. J. C. la conduirait infailliblement et à brève échéance à sa ruine. » (Cf. *La Vie nouvelle*, février 1919, page 38.) Ayant le souci de la formation véritable et instruite par une expérience répétée, l'A. C. J. C. ne veut pas que ses cercles se laissent envahir et dominer par l'emballement sportif. Chaque chose à sa place. L'emploi des moyens surnaturels et des moyens intellectuels doit prévaloir, parce qu'il faut songer à l'âme des jeunes gens, avant de s'occuper de leur corps d'une façon trop exclusive; l'emploi des moyens sportifs n'arrive qu'en troisième lieu et il doit continuer de rester à son rang.

Quand donc tout ce petit monde du cercle sera assez nombreux et s'entendra bien, on pourra songer à faire du travail collectif: ce sera une petite enquête locale sur ceci ou cela (salaires, épargne, hygiène, conditions de travail, coût de la vie, etc.); ce sera encore la randonnée d'une *guignolée* pour une œuvre charitable, etc. Bientôt on sentira le besoin d'établir des commissions temporaires ou permanentes pour s'occuper de telle question, pour diriger telle entreprise: section des intérêts du français, des concerts et séances dramatiques, des jeux et amusements, etc. Chaque commission sera présidée par un membre du conseil, qui s'adjoindra, parmi ceux qui ont le goût et le temps de se spécialiser, les membres de toutes classes pouvant l'aider efficacement.

Et nous voici, par un processus très naturel, à l'introduction du sport dans l'A. C. J. C., non plus avec le danger de voir les jeux passionnants devenir l'unique objectif du cercle et la préoccupation dominante de ses membres, mais le sport bien à sa place d'accessoire, pouvant s'exercer en toute liberté, sans détriment aucun pour les autres obligations et toujours sous le contrôle direct du conseil et de la direction générale. On a donc, dans un organisme solidement constitué, les jeunes gens en nombre et l'emploi du triple moyen de formation surnaturel, intellectuel et sportif. Et de fait encore, comme il était facile de le prévoir, c'est ce qui est arrivé pour la partie sportive, et nous pourrions citer maints cercles où les délassements systématisés sont en honneur. Il est tout naturel, d'ailleurs, que frayant d'ordinaire ensemble, les membres d'un même cercle s'entendent et se groupent pour les divers jeux. A Montréal, par exemple, il suffit, dans la belle saison, de passer par le parc Lafontaine, le samedi après-midi ou le dimanche, pour voir des membres de l'A. C. J. C. qui font leur partie de *base-ball*. En hiver, c'est le *hockey* qui les réunit dans les patinoirs, etc. Et pour conclure, le prêtre du ministère qui ne pourrait s'occuper lui-même d'une façon suivie de tous ses jeunes gens et des multiples détails de convocations à faire, d'enquêtes à conduire, de séances à préparer, de parties à jouer, etc., n'a qu'à rencontrer de temps à autre les membres du conseil du cercle, ses collaborateurs éprouvés, pour être parfaitement au courant de tout ce qui se passe. Bien sûr, on ne laissera jamais à un seul membre la responsabilité de la gérance financière: tous les comptes, après avoir été dûment vérifiés, ne seront payés que sur ordre du bureau, et aucune dépense ne pourra être faite sans avoir été régulièrement autorisée; de plus la comptabilité sera toujours tenue à point et l'examen des pièces se fera à époque fixe. Et l'œuvre de jeunesse se trouve établie dans la paroisse, elle fonctionne normalement, elle donne sinon tout ce qu'en théorie elle serait censée donner, du moins tout ce qu'on a le droit d'en attendre dans la pratique.

***

On peut, sans doute — à tort ou à raison — ne pas vouloir de l'A. C. J. C. dans son milieu et l'on peut à la rigueur s'en passer dans l'établissement d'une œuvre de jeunesse strictement paroissiale, mais pour réussir on ne pourra guère se passer des méthodes qu'elle emploie et dont l'expérience confirme l'efficacité. De plus, si l'on veut bien porter ses regards au delà des bornes de l'horizon paroissial, on comprendra que de même qu'il est important de grouper les jeunes gens d'une même paroisse,

afin de développer chez eux l'esprit d'apostolat et les faire agir de concert pour les œuvres de bien, il est aussi important de grouper la jeunesse catholique d'un district ou d'un diocèse pour l'action collective d'une plus vaste envergure, et même de grouper toute la jeunesse catholique et canadienne-française du pays. Pour opérer ce groupement, nous ne croyons pas qu'on puisse se dispenser de recourir aux méthodes en usage dans l'A. C. J. C. et nous ne voyons pas bien comment on pourrait y réussir en opérant, sur le même terrain, indépendamment d'elle et par des méthodes identiques aux siennes.

Il semble donc que les œuvres de jeunesse telles que désirées par Pie X sont possibles chez nous comme dans les autres pays, mais qu'elles ne peuvent pas plus s'improviser ici avec chances de succès qu'ailleurs. En toutes choses il faut considérer la fin, mais il est bon de commencer par le commencement.

Henri MARSAN

En vente au Secrétariat général de l'A. C. J. C.

90, rue St-Jacques, Montréal

Le Semeur, organe mensuel de l'A. C. J. C. Abonnement: $1.00 par année.

Pour préparer l'avenir, par le P. S. BELLAVANCE, S. J. Prix: 40 sous.

Le Congrès de la Jeunesse à Québec. In-8 illustré, 460 pp. Prix: $1.50.

Le Congrès de la Jeunesse à Ottawa. In-8, 150 pages. Prix: 40 sous.

Étude critique de notre système scolaire. In-8, 200 pp. Prix: 50 sous.

Le devoir social au Canada français. In-8, 300 pp. Prix: $1.50.

Le problème agricole au Canada français. In-8, 292 pp. Prix: $1.50.

Appel aux jeunes. Tract. Prix: 5 sous la douzaine; 25 sous le cent.

Projet de constitutions d'un groupe de l'A. C. J. C. Prix: 25 sous la douzaine.

Ceux qui viennent, par l'abbé Lionel GROULX. Prix: 50 sous la douzaine.

L'A. C. J. C., par Eugène BELLUT. Prix: 5 sous; 50 sous la douzaine.

La discipline, par Oscar HAMEL. Prix: 25 sous la douzaine.

Statuts généraux de l'A. C. J. C. Prix: 10 sous; $1.15 la douzaine.

Les Avant-Gardes, règlements généraux. Prix: 5 sous la douzaine; 25 sous le cent.

Un nouveau type d'association pour la jeunesse. Prix: 5 sous; 50 sous la douzaine.

Insignes de l'A. C. J. C. (gros) ou *Boutons-insignes* (petits). Prix: 35 sous; $4.00 la douzaine.

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL